

CONCOURS INTERNE DE BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL

SESSION 2020
REPORTÉE À 2021

ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Étude de cas portant sur :

- Pour la spécialité bibliothèques : les aspects de la gestion d'une bibliothèque ;
- Pour la spécialité documentation : les aspects de la gestion d'un centre de documentation ou d'un réseau documentaire.

Durée : 4 heures
Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : BIBLIOTHÈQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice électronique programmable ou non-programmable sans dispositif de communication à distance est autorisée.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 4 pages, y compris celle-ci.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Bibliothécaire territorial à la commune de Cultureville, vous coordonnez un réseau de trois bibliothèques et êtes également responsable de la future médiathèque.

Depuis 2014, Cultureville (60 000 habitants) fait partie de Cœur d'Agglo, communauté d'agglomération de 110 000 habitants qui a choisi d'intégrer la lecture publique et la gestion des bibliothèques parmi ses compétences. Cœur d'Agglo est composée de 7 communes et compte actuellement 9 bibliothèques et médiathèques.

Plusieurs chantiers de construction ont permis de faire émerger de nouvelles bibliothèques dans les villes frontières de Cultureville. En septembre 2022, ce sera au tour de Cultureville, commune la plus densément peuplée, d'inaugurer sa nouvelle médiathèque, avec pour vocation de devenir tête de réseau au niveau intercommunal. Les trois bibliothèques actuelles, vieillissantes et non conformes en matière de sécurité, fermeront au moment de l'ouverture du nouvel établissement.

Les élus de Cultureville et Cœur d'Agglo souhaitent unanimement que la nouvelle médiathèque, au centre d'un quartier prioritaire de la politique de la Ville, soit en rupture avec le modèle actuel et très largement ouverte, en cohérence avec le premier axe du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES).

Le PCSES du réseau des bibliothèques de Cœur d'Agglo a en effet été adopté lors du dernier conseil communautaire. Les trois axes forts du projet sont :

- des bibliothèques accueillantes : ouvertes, confortables, inclusives, chaleureuses et modernes ;
- des bibliothèques participatives : des espaces et des temps qui associent les citoyens ;
- des bibliothèques formatrices : des lieux d'émancipation et de formation du citoyen, des collections adaptées à l'apprentissage et aux loisirs.

Quatre recrutements sont prévus dans l'année pour l'ouverture du nouvel établissement : 1 assistant (catégorie B) et 3 adjoints du patrimoine (catégorie C) (cf. annexe 1). Le cycle de travail des agents des bibliothèques a été validé lors d'un précédent comité technique : il est de 36 heures hebdomadaires par agent, soit 4,5 jours par semaine. Les samedis sont travaillés.

Dans ce contexte, votre Directeur général des services (DGS) vous demande de lui présenter un plan d'action pour la mise en œuvre d'une ouverture élargie de la nouvelle médiathèque, fidèle aux axes du PCSES, et aboutissant notamment à un planning-type des horaires d'ouverture.

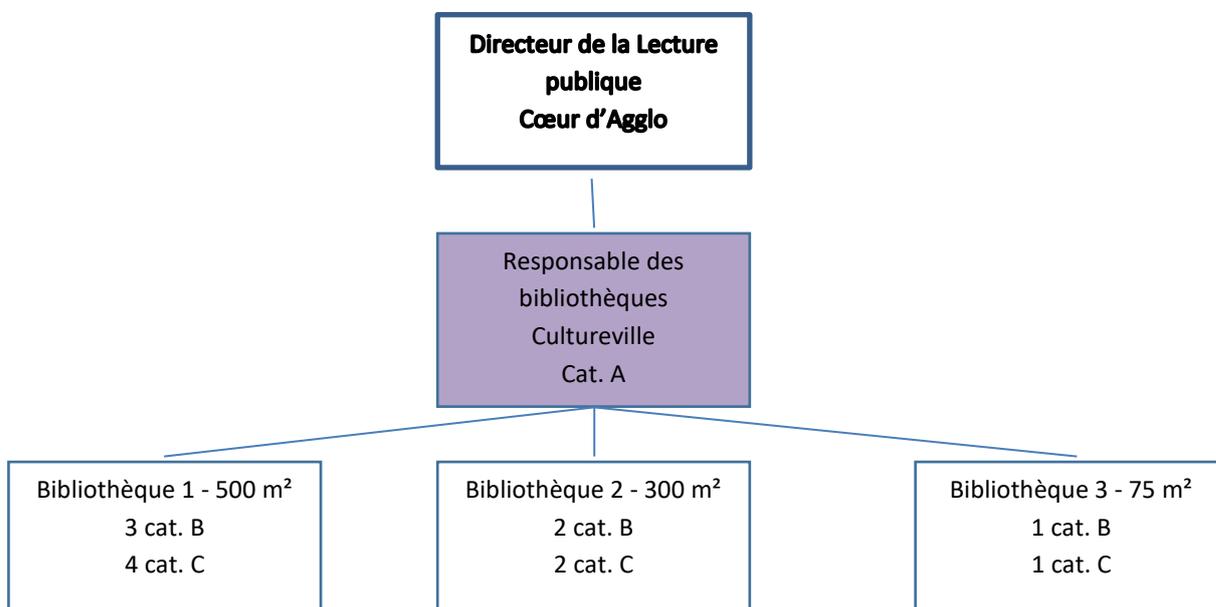
Liste des annexes :

Annexe 1 : Informations diverses concernant Cultureville - 2 pages

ANNEXE 1

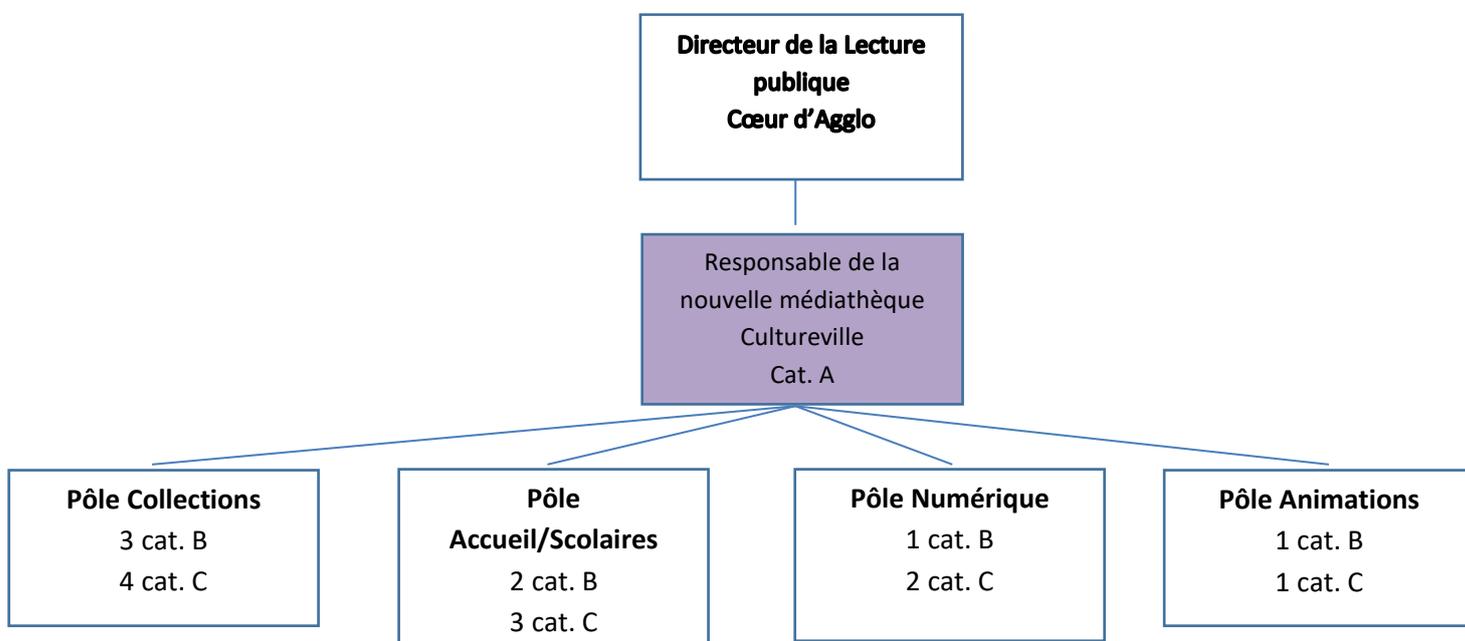
ORGANIGRAMMES

Actuellement :



Total : 1 bibliothécaire cat. A / 6 assistants du patrimoine cat. B / 7 adjoints du patrimoine cat. C

Ouverture 2022 :



Total : 1 bibliothécaire cat. A / 7 assistants cat. B / 10 adjoints du patrimoine cat. C

Remarques :

- Tous les agents sont susceptibles d'accueillir du public, conformément à leurs fiches de poste.
- Tous les agents sont susceptibles de participer aux animations ou d'en organiser sous la responsabilité du Pôle Animations.

HORAIRES ACTUELS :

	Bibliothèque 1	Bibliothèque 2	Bibliothèque 3
Lundi	/	/	/
Mardi	10h - 12h / 15h - 18h	15h - 17h	15h - 17h
Mercredi	10h - 12h / 15h - 18h	10h - 12h / 15h - 18h	10h - 12h / 15h - 18h
Jeudi	15h - 17h	/	/
Vendredi	10h - 12h / 15h - 18h	15h - 17h	15h - 17h
Samedi	10h - 12h / 14h - 17h	10h - 12h / 14h - 17h	10h - 12h / 14h - 17h
Dimanche	/	/	/
Total	22 heures	14 heures	14 heures

BRÈVE PRÉSENTATION DES ESPACES ET DES ÉQUIPEMENTS DE LA FUTURE MÉDIATHÈQUE (1 800 m²)

Médiathèque sur deux niveaux :

- Rez-de-chaussée (R) : Accueil / Inscriptions / Section Jeunesse / Salle Heure du conte (49 places) / Salle arts plastiques et musique (19 places) / Services internes bureaux, réserves / 2 automates
- R+1 : Collections adultes / musique / cinéma / jeux vidéo / Salles de travail (2 x 8 places) / Salle de travail informatique-numérique (12 postes) / 2 automates

Automates de prêt/retour et de RFID.

Ascenseur pour le public pour monter au 1^{er} étage.